

MAIRIE de SAUZON



Belle-Ile-en-Mer

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Arrêté réglementant la circulation
Route de Crawford

A 2020/59

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la voirie routière,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8^{ème} partie du livre I approuvé par arrêté interministériel du 15 juillet 1974,
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R44 et R225,
VU la demande présentée par la société « DLE Ouest – Agence de Bretagne » – Zone de Tréhinec – 6 Rue Blaise Pascal – 56880 PLESCOP pour Eau du Morbihan,
CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au déroulement de ces travaux sur la commune,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de règlementer la circulation sur le site des travaux « Route de Crawford »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera rétrécie « Route de Crawford » à partir du 02 novembre 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la société «DLE Ouest – Agence de Bretagne». A charge pour la société «DLE Ouest – Agence de Bretagne » de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

ARTICLE 3 : Le Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON, le 29 octobre 2020

Le Maire de SAUZON

Ronan Juhel



Rue Lieutenant Riou - 56360 SAUZON – Tél. : 02 97 31 62 79

Mail : mairiedesauzon@wanadoo.fr